



COMMUNIQUÉ DU SNPAM-CGT

UN MOUVEMENT PLUS QUE JAMAIS JUSTIFIÉ !

Mercredi 7 juillet, le SNPAM - CGT a participé à une réunion au ministère sur le régime d'astreinte et les indemnités de sujétions horaires ; notre syndicat était le seul représentant direct du personnel de l'administration de la mer. Au cours de cette réunion a été évoquée la mise en conformité (harmonisation) avec les textes du ministère des astreintes concernant le secteur mer : astreintes de décision, de sécurité PREMAR , mémorandum de Paris, contrôle des pêches. Un calendrier des prochaines réunions a été fixé pour septembre et octobre.

Concernant les indemnités de sujétions horaires une fiche (voir document joint) nous a été remise. Cette dernière révèle que les personnels des affaires maritimes auraient dû depuis 2002, bénéficier de ces indemnités en abondement de salaire. Les incidences financières sont énormes. Les personnels en ont été floués.

Cette révélation conforte le mouvement d'action engagé par l'intersyndicale. Le traitement infligé aux agents des affaires maritimes relève d'une discrimination évidente et désormais prouvée. **Ne pas résoudre immédiatement cette injustice serait une faute inexcusable de la part du ministère. D'ores et déjà, le SNPAM-CGT est intervenu au plus haut niveau pour exiger le paiement des sommes dues aux agents.**

De la même manière, le SNPAM-CGT insiste depuis maintenant une dizaine de jours pour obtenir une réponse au courrier qu'il a adressé au ministre Borloo le 18 juin 2010. L'évolution sur l'aspect indemnitaire ne saurait nous faire oublier les enjeux de la reconnaissance de la technicité et de la pénibilité. Nous n'oublions pas les fondements du mouvement en cours. Un conseiller du ministre, contacté ce jour et reconnaissant implicitement la mise en difficulté de l'administration, nous a affirmé que nous obtiendrions une réponse avant la fin de cette semaine. Sans confirmation sur la reconnaissance de la technicité et de l'indemnitaire y afférant, le SNPAM-CGT lui a signifié que le mouvement continuerait.

Soyons plus que jamais unis et solidaires dans nos revendications légitimes et désormais fondées sur des textes non appliqués par l'employeur.

ANDRE GODEC et RAYMOND BOZIER La Rochelle le 13 juillet 2010